

28.01.2008 - 13:08 Uhr

Travail de nuit et du dimanche Les jeunes ne doivent pas travailler encore plus la nuit et le dimanche ! - Action du 30 janvier 2008, médias visuels bienvenus

Bern (ots) -

Depuis le 1er janvier 2008, l'âge de protection des jeunes a été abaissé à 18 ans dans la loi sur le travail (LTr). Par conséquent, des jeunes de 18 ans et plus pourront être encore plus occupés de nuit et le dimanche. La nouvelle protection prévoit même des exceptions à partir de 16 ans.

Les jeunes organisés dans les syndicats, les organisations et autres associations de jeunesse du pays exigent en contrepartie une meilleure protection :

- parce que le travail de nuit et du dimanche est un danger supplémentaire pour la santé et la vie sociale d'ores et déjà fortement exposées des jeunes ;
- parce que les apprenties et apprentis qui peuvent désormais être occupés la nuit ou le dimanche dès l'âge de 16 ans dans de nombreuses branches n'apprennent rien à ces moments qu'ils ne pourraient apprendre durant la journée ;
- parce que - et personne ne comprend pourquoi - d'autres exceptions sont en préparation dans l'industrie alimentaire et le commerce de détail par exemple ;
- parce que l'argument selon lequel cela permettrait de créer des places d'apprentissage est totalement erroné.

Pour ces raisons, les jeunes organisés de ce pays exigent que la LTr prescrive une meilleure protection de la jeunesse et que l'ordonnance relative à la protection de la jeunesse soit plus opérante. Celle nouvelle ordonnance 5 doit être adaptée à l'évolution de la santé des jeunes qui exercent une activité lucrative et des taux d'accidents du travail dans les entreprises qui forment des apprenties et apprentis. Pas question que de nouvelles exceptions à l'interdiction du travail de nuit et du dimanche soient introduites. Les réglementations d'exception en vigueur doivent faire l'objet de contrôles stricts et les abus être combattus.

Informations pour les médias visuels :

Afin de donner plus de poids à ces revendications, les jeunes organisés mettent sur pied, mercredi 30 janvier 2008, une action particulièrement intéressante pour les médias visuels, à savoir : la construction d'un mur, qui se déroulera entre 7h et 7h30 devant l'entrée principale de la gare CFF (sortie Neuengasse) de Berne. Les jeunes présents répondront aussi à aux questions des médias.

Les discussions avec le SECO sur l'extension du travail de nuit et du dimanche pour les apprenties et apprentis débiteront dans les jours qui suivent.

Les organisations suivantes soutiennent cette action :

Jeunesse USS, jeunesse Unia, Jeunesse socialiste suisse (JSS), jeunesse comedia, jeunesse SEV, jeunesse Syndicat de la

Communication, Jeunes Vert-e-s, SEC-Jeunesse.

Contact:

Jean Christophe Schwaab, secrétaire central de l'USS (031 377 01 17 ou 078 690 35 09), Sebastian Dissler, porte-parole de la JSS (076 303 92 97) et Elena Obreschkow, secrétaire de la jeunesse Unia (079 215 41 13), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

UNION SYNDICALE SUISSE

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100553588> abgerufen werden.